



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Patrimoine foncier du ministère des armées en Moselle

Question écrite n° 2020

Texte de la question

M. Laurent Jacobelli interroge M. le ministre des armées sur le patrimoine foncier du ministère des armées dans le département de la Moselle. Il souhaite obtenir une liste des bien immobiliers appartenant au ministère des armées dans son département : bâtiments et terrains.

Texte de la réponse

Selon les données du référentiel de l'État, le ministère des armées est affectataire de 3215 bâtiments en Moselle, qui représentent une surface utile brute (SUB) de près de 970 000 m². 8 % des bâtiments représentant 30 % de la SUB sont à destination de logements, et moins de 3 % du bâti (11 % de la SUB) accueillent des activités tertiaires. La transmission détaillée de la liste des biens immobiliers, terrains et bâtiments appartenant au ministère des armées, à l'échelle d'un département, contreviendrait au secret de la défense nationale. En effet, ces informations sont sensibles et leur divulgation est de nature à nuire aux intérêts de la défense et à la sécurité nationale. Il est précisé que lorsque le ministère des armées n'a plus l'usage d'un terrain ou d'un bâtiment, et que l'État souhaite vendre ce bien, les collectivités locales bénéficient d'un droit de priorité.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Jacobelli](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2020

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4483

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2169